

7 SEPTEMBRE 2010



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 7 septembre 2010 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**RÉAL BRUNELLE
MARIE-CLAUDE CABANA
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ
JACQUES LAPENSÉE**

Madame la conseillère ANIE PERRAULT était absente de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2010-09-422 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 septembre 2010
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2010-09-423 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 août 2010

7 SEPTEMBRE 2010

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2010-09-424 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 août 2010
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois d'août 2010
- 2010-09-425 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 août 2010

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2010-09-426 4.1 Contribution financière au fonds de dotation de la SACS
- 2010-09-427 4.2 Soutien financier récurrent en appui à la tenue annuelle des évènements sur le site du parc équestre

5. **AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- 2010-09-428 5.1 Avis de motion – Règlement sur les ententes avec les promoteurs pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux
- 2010-09-429 5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser la vente et l'étalage extérieur pour certains établissements commerciaux
- 2010-09-430 5.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt d'une somme de cent quarante deux mille dollars (142 000 \$) pour la construction de rue en bordure de parc pour le projet «Les Versants Boisés» ainsi que pour la partie existante de la rue Verchères.

6. **RÈGLEMENTS**

7. **AFFAIRES COURANTES**

- 7.1 FINANCES ET TRÉSORERIE
- 2010-09-431 7.1.1 Amendements budgétaires au 3 septembre 2010
- 2010-09-432 7.1.2 Demande de prolongation de délai pour le dépôt du rôle d'évaluation de la Ville de Bromont
- 7.2 TRAVAUX PUBLICS
- 2010-09-433 7.2.1 Octroi d'un mandat à une firme d'ingénieur pour l'analyse et recommandation pour la mise à niveau du barrage à l'usine de filtration de l'eau potable
- 2010-09-434 7.2.2 Adjudication du contrat pour l'achat d'un camion 2011 6 roues, 4 roues motrices

7 SEPTEMBRE 2010

2010-09-435	7.2.3	Adjudication du contrat pour l'achat des équipements à neige (gratte réversible, aile de côté et épandeur à sel) pour le nouveau camion 6 roues
2010-09-436	7.2.4	Allocation de fonds supplémentaires au service des travaux publics afin de terminer les travaux d'agrandissement et de réaménagement des ateliers municipaux
	7.3	URBANISME
2010-09-437	7.3.1	Autorisation donnée à Écosphère, organisateur de la Foire de l'environnement et de l'habitation saine pour installer des bannières temporaires
	7.4	LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
2010-09-438	7.4.1	Soutien au KiloMaître à la Chantignole
2010-09-439	7.4.2	Encadrement de la circulation piétonnière et automobile sur la rue Shefford pour le 31 octobre prochain, soir de l'Halloween
N.M.	7.4.3	Disponibilité de la patinoire du Centre sportif et culturel aux employés(es) de Ville de Bromont
2010-09-440	7.4.4	Soutien à la fête familiale qui aura lieu le samedi 11 septembre prochain, de 12 h à 16 h sur les terrains du Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy
2010-09-441	7.4.5	Reconduction de l'entente concernant l'usage de la piscine intérieure du Complexe sportif de Cowansville
2010-09-442	7.4.6	Demande de dérogation à la tarification pour que l'organisme Gens d'affaires de Bromont puisse bénéficier gratuitement du rez-de-chaussée au Centre culturel St-John
2010-09-443	7.4.7	Fête de reconnaissance des résidants et commerçants de la rue Shefford
	7.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
2010-09-444	7.5.1	Installation d'une génératrice sur l'unité d'urgence
	7.6	GREFFE
2010-09-445	7.6.1	Nomination des nouvelles rues de la phase 3 du prolongement de la rue des Lilas
2010-09-446	7.6.2	Amendement à la résolution numéro 2010-04-216 intitulée «Abrogation de la résolution numéro 2008-03-158 et autorisation de signature d'un acte de servitude pour le passage d'une piste multifonctionnelle, touchant une partie du lot 2591 273, cadastre

7 SEPTEMBRE 2010

		officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, coin de la rue de Montréal et du boulevard de Bromont »
2010-09-447	7.6.3	Vente pour défaut de paiement de taxes foncières
	7.7	ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
2010-09-448	7.7.1	Acquisition d'une servitude pour une conduite d'aqueduc et une borne d'incendie, touchant une partie du lot 2 591 349, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, boulevard de Bromont
N.M.	7.7.2	Autorisation de la signature du protocole d'entente P2010-PRR-12 entre Ville de Bromont et Constructions Bruno Robert inc. relatif aux travaux municipaux pour le prolongement de la rue de la rivière
2010-09-449	7.7.3	Adjudication du contrat en service professionnel d'arpentage pour la production de descriptions techniques, par un arpenteur-géomètre, pour l'acquisition des servitudes nécessaires à la réfection d'une partie de la rue Shefford, comprise entre le chemin des Carrières et la rue Legault
2010-09-450	7.7.4	Cession d'une servitude pour des infrastructures appartenant à Hydro-Québec et Bell Canada, touchant une partie du lot 3 398 237, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, Carré des Pins.
	7.8	DIRECTION GÉNÉRALE
2010-09-451	7.8.1	Travaux rue Shefford, Honoraires professionnels
	7.9	RESSOURCES HUMAINES
N.M.	7.9.1	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
	7.10	TOURISME
2010-09-452	7.10.1	Félicitations à monsieur Régnald Cusson et à toute l'organisation du symposium Bromont en arts
2010-09-453	7.10.2	Soutien de la Ville de Bromont à la Fête du chocolat
	8.	DIVERS
2010-09-454	8.1	Appui au projet Internet haute-vitesse de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi
2010-09-455	8.2	Participation à la 14e dégustation de Pâtés Chinois
2010-09-456	8.3	Sollicitation financière - Contribution financière à l'organisme

7 SEPTEMBRE 2010

Opération Nez Rouge pour la tenue de la 27^e édition

2010-09-457 8.4 Amendement à la résolution numéro 2010-08-413 intitulée «Remerciements aux citoyens et aux commerçants de la rue Shefford et aux différents intervenants»

9. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

N.M. 9.1 Dépôt de la demande de licence ou de permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec relativement au 1381, rue Shefford et dépôt du rapport du technicien chef inspecteur

N.M. 9.2 Dépôt de la demande de licence ou de permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec relativement au 130, rue de la Rive-Droite et dépôt du rapport du technicien chef inspecteur

N.M. 9.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 15 juin 2010

N.M. 9.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 17 août 2010

N.M. 9.5 Lettre du Conseil du Fonds municipal vert (FMV) relativement à l'octroi de la subvention de 124 000 \$ à Ville de Bromont pour l'élaboration et la mise en place d'un Plan de développement et d'occupation durable du territoire.

10. **AFFAIRES NOUVELLES**

2010-09-458 10.1 Embauche d'un conseiller juridique et notaire

2010-09-459 10.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 890-2004 afin d'augmenter la dépense d'un montant de 70 000 \$ et l'affectation de la somme de 70 000 \$ des soldes disponibles du règlement 902-2005 en vue de financer une dépense de 70 000 \$

2010-09-460 10.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 970-2010 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 540 000 \$.

2010-09-461 10.4 Amendement à la résolution 2009-12-577 intitulée « Nomination des membres du Conseil sur différents comités pour l'année 2010 »

2010-09-462 10.5 Félicitations au comité organisateur et à la direction et aux enseignants de l'École St-Vincent Ferrier pour leur implication dans l'organisation de la fête de quartier tenu au Parc Grégoire

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2010-09-463 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

7 SEPTEMBRE 2010

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

2010-09-422

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 7 septembre 2010 avec les modifications suivantes :

- Le sujet 7.4.3 est reporté à une séance subséquente;
- Le sujet 7.7.2 est reporté à une séance subséquente;
- Le sujet 10.1 intitulé «Embauche d'un conseiller juridique et notaire » est ajouté;
- Le sujet 10.2 intitulé « Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 890-2004 afin d'augmenter la dépense d'un montant de 70 000 \$ et l'affectation de la somme de 70 000 \$ des soldes disponibles du règlement 902-2005 en vue de financer une dépense de 70 000 \$ » est ajouté;
- Le sujet 10.3 intitulé « Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 970-2010 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 540 000 \$ » est ajouté;
- Le sujet 10.4 intitulé «Amendement à la résolution 2009-12-577 intitulée « Nomination des membres du Conseil sur différents comité pour l'année 2010 » est ajouté; et
- Le sujet 10.5 intitulé «Félicitation au comité organisateur, à la direction et aux enseignants de l'École St-Vincent-Ferrier pour leur implication dans l'organisation de la fête de quartier tenue au Parc Grégoire » est ajouté.

ADOPTÉE

2010-09-423

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 AOÛT 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2010;

7 SEPTEMBRE 2010

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 août 2010 avec les modifications suivantes :

- De remplacer au troisième paragraphe du préambule de la résolution numéro 2010-08-413 le nom et prénom « Alain Bergeron » par « Alain Baillargeon ».
- D'ajouter à la période de questions :

Maxime Pazzano et Andrée Lebel questionne les membres du Conseil, à savoir :

Monsieur Richard Larose, couvreur de profession, exerce une activité commerciale bruyante et soutenue dans un quartier résidentiel. Malgré une plainte effectuée en avril 2009, un dossier étoffé, en sa défaveur, remis en mai 2010, il sévit encore ... Pourquoi ?

Le règlement de zonage stipule, très clairement, que sa propriété est située dans une zone exclusivement résidentielle et qu'elle ne peut servir qu'à cette fin. De plus, son immeuble est inscrit au rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Bromont comme étant une propriété 100% résidentielle.

Comment se fait-il qu'il utilise son garage résidentiel comme entrepôt commercial? Pourquoi cette dichotomie entre le rôle d'évaluation foncière (d'évaluation municipale), le zonage résidentiel et l'activité commerciale d'entreposage, de chargement et de déchargement de remorques qu'il exerce ? Pourquoi Monsieur Larose bénéficie-t-il de la clémence de la Ville de Bromont?

Pourquoi cette inertie?

Pourquoi n'est-il pas taxé selon une classe de mixité puisque c'est le cas?

ADOPTÉE

2010-09-424

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT
2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

7 SEPTEMBRE 2010

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 août 2010, au montant de **CINQ MILLIONS CINQ CENT TRENTE DEUX MILLE SIX CENT UN DOLLARS ET TRENTE-NEUF CENTS (5 532 601,39 \$)** à payer par le fonds d'administration ; ladite liste se détaille comme suit :

Compte à payer :	794 250,36 \$
Caisse déboursés :	4 416 040,99 \$
Paies versées le:	
-12 août 2010	164 465,59 \$
-26 août 2010	157 844,45 \$

Faits saillants :

Numéro de chèque	Description
36549	Paiement de 35 111,95\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette.
36564	Paiement de 2 438 166,50\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette.
36583	Paiement de 1 356 836,12\$ à Excavation St-Pierre & Tremblay pour les travaux de réfection de la rue Shefford.
36681	Paiement de 27 528,64\$ à Dufresne Hébert Comeau avocats pour des honoraires dans divers dossiers.
36689	Paiement de 29 471,33\$ à Bromont Terrasse pour la réfection de la rue Lotbinière et du nouveau pavage.
36691	Paiement de 280 710,74\$ à Constructions DJL pour l'achat de pierre, la réfection des rues et du nouveau pavage.
36749	Paiement de 25 599,76\$ à Excavation Bromont inc. pour la réfection de la rue Lotbinière.
36768	Paiement de 25 608,86\$ à BPR-Infrastructure inc. pour de l'assistance technique en ingénierie.
36800	Paiement de 41 516,33\$ à Gestions R.M.J.A.M. inc. pour l'achat de membrane géotextile pour la réfection de la rue Lotbinière.
36844	Paiement de 26 146,66\$ à Teknika-HBA inc. pour de l'assistance technique en ingénierie.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AOÛT 2010

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'août 2010. La valeur des permis émis durant le mois d'août 2010 se chiffre à **TROIS MILLIONS HUIT CENT QUARANTE**

7 SEPTEMBRE 2010

**CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE -QUINZE DOLLARS
(3 845 475\$).**

2010-09-425

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE
LE 24 AOÛT 2010**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 août 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 24 août 2010.

ADOPTÉE

2010-09-426

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FONDS DE DOTATION DE LA
SACS**

ATTENDU QUE le conseil est favorable à ce que la Ville, en collaboration avec sa société de développement économique (SODEB), investisse dans le fonds de dotation de la Société d'agriculture du comté de Shefford (SACS);

ATTENDU QUE ce fonds de dotation devra être géré par un organisme reconnu tel Sport Québec;

ATTENDU QU'une entente devra être signée entre la SACS, la Ville et la SODEB quant aux conditions de participations ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 SEPTEMBRE 2010

D'accorder **CENT MILLE DOLLARS** (100 000 \$) au fonds de dotation de la SACS conditionnellement à la signature de l'entente.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant de **CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$)** à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2010-09-427

**SOUTIEN FINANCIER RÉCURRENT À LA SACS EN APPUI POUR
LE DÉVELOPPEMENT DU PARC ÉQUESTRE OLYMPIQUE DE
BROMONT**

ATTENDU la mise en contexte de l'historique du parc équestre olympique de Bromont, dont copie est annexé à la présente;

ATTENDU QUE le parc équestre olympique de Bromont est le seul site ayant été l'hôte des jeux olympiques à avoir conservé sa vocation;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2006-11-617 afin d'appuyer la démarche de la SACS pour l'implantation d'un centre national d'entraînement équestre;

ATTENDU QUE les élus ont analysé la demande d'aide financière de la SACS au montant de **CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$)** annuellement pour la tenue des événements;

ATTENDU QUE les élus ont obtenu par écrit les réponses aux questions formulées dans une lettre de la mairesse à la SACS, dont copie est annexée à la présente résolution;

ATTENDU QUE le directeur des finances de la Ville a reçu et analysé les documents financiers fournis par la SACS, dont copie de son rapport est annexé à la présente résolution ;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'apport économique majeur de la tenue des événements équestres à Bromont;

ATTENDU QUE les entreprises hôtelières, les restaurateurs et l'ensemble des commerces reconnaissent l'impact positif et majeur sur leur chiffre d'affaires lors de la tenue des divers événements équestres;

ATTENDU QUE la SACS consacre annuellement entre **VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$)** et **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$)** pour l'entretien et la mise en valeur des terrains municipaux dont elle a la gestion;

7 SEPTEMBRE 2010

ATTENDU QUE pour l'année 2010 la Ville a déjà consenti d'accorder **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)** à la tenue du Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada et **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$)** à la tenue de l'International Bromont ;
IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à la SACS une aide financière annuelle conformément à la politique d'attribution de contribution financière de **CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$)** pour soutenir le rayonnement et le développement du parc équestre olympiques de Bromont pour les TROIS (3) prochaines années conditionnellement à la présentation de la programmation et des états financiers ;

De verser à la SACS pour l'année 2010, la somme de **CENT VINGT MILLE DOLLARS (120 000 \$)** étant donné que **TRENTE MILLE DOLLARS (30 000 \$)** a déjà été versé à l'organisme ;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier la somme de **CENT VINGT MILLE DOLLARS (120 000 \$)** à même l'excédent de fonctionnement non utilisé et de l'affecter au paiement de la dépense ;

QUE les montants de **CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$)** payables pour les années 2011 et 2012 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

2010-09-428

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES AVEC
LES PROMOTEURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX
RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS
MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne un avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le règlement numéro 974-2010 intitulé « Règlement sur les ententes avec les promoteurs pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet de régler les ententes avec les promoteurs pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de l'adoption du règlement.

7 SEPTEMBRE 2010

ADOPTÉE

2010-09-429

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'AUTORISER LA VENTE ET L'ÉTALAGE EXTÉRIEUR POUR
CERTAINS ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX**

Madame la conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ** donne un avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le règlement numéro 876-66-2010 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser la vente et l'étalage extérieur pour certains établissements commerciaux » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet d'autoriser la vente et l'étalage extérieur pour certains établissements commerciaux.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors des adoptions des projets du règlement et lors de l'adoption du règlement attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

ADOPTÉE

2010-09-430

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME
DE CENT QUARANTE DEUX MILLE DOLLARS (142 000 \$)
POUR LA CONSTRUCTION DE RUE EN BORDURE DE PARC
POUR LE PROJET « LES VERSANTS BOISÉS » AINSI QUE POUR
LA PARTIE EXISTANTE DE LA RUE VERCHÈRES**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement numéro 975-2010 intitulé «Règlement d'emprunt d'une somme de CENT QUARANTE DEUX MILLE DOLLARS (142 000 \$) pour la construction de rue en bordure de parc pour le projet « Les Versants Boisés » ainsi que pour la partie existante de la rue Verchères.

Ledit règlement a pour objet d'emprunter une somme de CENT QUARANTE DEUX MILLE DOLLARS (142 000 \$) pour la construction de rue en bordure de parc pour le projet « Les Versants Boisés » ainsi que pour la partie existante de la rue Verchères.

7 SEPTEMBRE 2010

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

ADOPTÉE

2010-09-431

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 3
SEPTEMBRE 2010**

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparés par le directeur des finances et trésorier en date du 3 septembre 2010 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires au 3 septembre 2010; ladite liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

ADOPTÉE

2010-09-432

**DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI POUR LE DÉPÔT DU
RÔLE D'ÉVALUATION**

ATTENDU QUE la firme J.P. Cadrin & ass. évaluateurs agréés est responsable du rôle d'évaluation devant être déposé d'ici le 15 septembre 2010;

ATTENDU QUE la firme d'évaluation a avisé la Ville de Bromont que le délai imparti par la Loi sur la fiscalité municipale ne pourra pas être respecté;

7 SEPTEMBRE 2010

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet, en cas d'impossibilité de déposer le rôle d'évaluation avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date ultérieure qu'elle fixe;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'évaluateur de déposer le rôle d'évaluation au plus tard au 1^{er} octobre 2010;

De transmettre la présente résolution au Ministre des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, conformément à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE

2010-09-433

**OCTROI D'UN MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEUR POUR
L'ANALYSE ET RECOMMANDATION POUR LA MISE À NIVEAU
DU BARRAGE À L'USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE le barrage de la prise de l'usine de filtration de l'eau potable aurait besoin d'être réaménagé afin de consolider et d'améliorer le barrage en aval de la prise d'eau de l'usine;

ATTENDU QUE nous devons obtenir des plans et devis ainsi que les autorisations gouvernementales avant d'exécuter les travaux;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie BPR nous a soumis une offre de service pour la réalisation du mandat;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à la firme BPR, le mandat de préparer les plans et devis pour la consolidation et l'amélioration du barrage en aval de la prise d'eau de l'usine de filtration de l'eau potable. Le mandat comprendra également la préparation des documents devant être soumis aux divers paliers gouvernementaux pour l'obtention des certificats d'autorisations;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier la somme de **VINGT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (20 500 \$)**, plus les taxes applicables, à même la réserve financière pour la réalisation de l'objet des présentes.

7 SEPTEMBRE 2010

ADOPTÉE

2010-09-434

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION
2011 6 ROUES, 4 ROUES MOTRICES**

ATTENDU QUE le Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public numéro 021-TP-P-10 conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour l'achat d'un camion 2011 6 roues, 4 roues motrices ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues à l'ouverture des soumissions le 6 août 2010:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (EXCLUANT LES TAXES)
Rainville Automobile 1975 inc. (15, chemin Dutilly, Granby (Québec))	111 916,63 \$
Camion B.L. Freightliner enr. (50, rue St-Jude Sud, Granby (Québec))	105 647,00 \$
Camion Excellence Peterbilt inc. (1041, rue Nobel, Ste-Julie (Québec))	113 250,00 \$

ATTENDU QUE les trois soumissions déposées sont conformes à l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à cet achat sont disponibles dans le règlement d'emprunt en vigueur # 971-2010 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion 2011 6 roues, 4 roues motrices, au plus bas soumissionnaire conforme soit : Camions B.L. Freightliner enr. pour la somme de **CENT CINQ MILLE SIX CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS (105 647 \$)**, plus les taxes applicables ;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

7 SEPTEMBRE 2010

2010-09-435
ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT DES
ÉQUIPEMENTS À NEIGE (GRATTE RÉVERSIBLE, AILE DE CÔTÉ
ET ÉPANDEUR À SEL) POUR LE NOUVEAU CAMION 6 ROUES

ATTENDU QUE le Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation numéro 018-TP-I-10 conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour l'achat des équipements à neige (gratte réversible, aile de côté et épandeur à sel) pour le nouveau camion 6 roues acheté suivant l'adoption de la résolution numéro 2010-09-434 ;

ATTENDU QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues à l'ouverture des soumissions le 26 juillet 2010:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (EXCLUANT LES TAXES)
Ressort Deziel inc. (1100 rue Deschailions, Sherbrooke (Québec))	58 200,00\$
Machinerie Tenco CDN Itée (1318, rue Principale, Saint-Valérien-de-Milton (Québec))	55 629,90 \$

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, la soumission de Ressort Deziel inc. n'était pas conforme aux exigences de l'appel d'offres, étant donné que la soumission n'était pas accompagnée d'un chèque visé d'une institution financière reconnue libellée à l'ordre de Ville de Bromont ou d'un cautionnement d'exécution de soumission émis par une compagnie d'assurance ;

ATTENDU QUE la soumission de Machinerie Tenco CDN Itée est conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à cet achat sont disponibles dans le règlement d'emprunt en vigueur # 971-2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture et d'installation des équipements à neige (gratte réversible, aile de côté et épandeur à sel) pour équiper le nouveau camion 6 roues, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie

7 SEPTEMBRE 2010

Machinerie Tenco CDN Itée pour la somme de **CINQUANTE-CINQ MILLE SIX CENT VINGT-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTS (55 629,90 \$)**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-09-436

ALLOCATION DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS AFIN DE TERMINER LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE des travaux d'agrandissement et de réaménagement aux ateliers municipaux ont été entrepris en 2009 ;

ATTENDU QUE le service des travaux publics est à terminer lesdits travaux ;

ATTENDU l'insuffisance budgétaire à même le règlement d'emprunt 958-2009 afin de terminer les travaux de réorganisation physique des ateliers municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un montant supplémentaire de **QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (45 000\$)** au Service des travaux publics afin de terminer les travaux d'agrandissement et de réaménagement des ateliers municipaux.

D'autoriser le directeur des finances et trésoriers à approprier un montant de **QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (45 000\$)** à même l'excédent de fonctionnement non affecté et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-09-437

7 SEPTEMBRE 2010

**AUTORISATION DONNÉE À ÉCOSPHÈRE, ORGANISATEUR DE
LA FOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HABITATION SAINTE
POUR INSTALLER DES BANNIÈRES TEMPORAIRES**

ATTENDU QU'Écosphère tiendra une foire de l'environnement et de l'Habitation saine les 25 et 26 septembre 2010 dans le village de Brome;

ATTENDU QUE cette foire vise à informer et sensibiliser le grand public au développement durable et à l'environnement en réunissant les principaux intervenants du domaine environnemental;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont supporte cet événement;

ATTENDU les organisateurs de l'évènement désirent installer des bannières relatives à cet événement sur la rue Shefford, sur les supports prévus à cet effet sur les poteaux;

ATTENDU QUE l'installation de ces bannières nécessite une approbation du conseil de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser que soient installées les bannières relatives à la tenue de la Foire de l'environnement et de l'habitation saine organisée par Écosphère, laquelle foire aura lieu les 25 et 26 septembre 2010 au village de Brome, et ce, à compter du 8 septembre 2010.

D'autoriser l'organisateur de l'évènement et le directeur du service des travaux publics à installer ou enlever la signalisation temporaire.

D'autoriser le personnel habilité à l'emploi de la Ville, à prendre toute mesure nécessaire pour assurer que les conditions énumérées dans la présente résolution soient satisfaites.

ADOPTÉE

2010-09-438

SOUTIEN AU KILOMÂTRE À LA CHANTIGNOLE

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Gosselin, professeur d'éducation physique retraité à l'école la Chantignole, en collaboration avec l'école la Chantignole, le Club d'athlétisme Granby-Bromont et un comité de

7 SEPTEMBRE 2010

bénévoles, souhaite organiser la 8e édition de l'activité sportive familiale le KiloMaître à la Chantignole dans les rues de la municipalité;

ATTENDU QU'un soutien logistique est demandé à la Ville de Bromont pour réaliser le KiloMaître à la Chantignole au niveau du prêt du terrain de soccer situé à proximité de l'école la Chantignole, du prêt d'équipements et de l'encadrement par le Service de police lors des courses;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le Service de police ainsi que le Service des travaux publics sont favorables à soutenir l'activité;

ATTENDU QU'un support financier est demandé à la Ville de Bromont pour l'organisation de cette activité;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder gratuitement un permis d'utilisation des voies publiques pour l'activité le KiloMaître de la Chantignole.

D'offrir un soutien de la part du Service de police pour assurer un encadrement lors des courses, un soutien de la part du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le prêt du terrain de soccer situé à proximité de l'école la Chantignole et du Service des travaux publics pour le prêt de barrières mills et l'installation de barricades à certaines intersections du parcours.

D'offrir un soutien financier de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250\$)** à la Fondation de l'école de la Chantignole pour assurer l'encadrement de l'activité.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-09-439

7 SEPTEMBRE 2010

**ENCADREMENT DE LA CIRCULATION PIÉTONNIÈRE ET
AUTOMOBILE SUR LA RUE SHEFFORD POUR LE 31 OCTOBRE
PROCHAIN, SOIR DE L'HALLOWEEN**

ATTENDU QUE 31 octobre de chaque année, soit le soir de l'Halloween, plusieurs familles circulent à pied sur la rue Shefford;

ATTENDU QU'il y a beaucoup de circulation automobile et piétonnière sur la rue Shefford lors de cette fête ;

ATTENDU QUE par mesure de sécurité, il est important de favoriser une bonne cohabitation entre la circulation automobile et l'achalandage des piétons ;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'interdire le stationnement sur la rue Shefford entre l'intersection Gaspé et John-Savage entre 16 h et 22 h, le 31 octobre, soir de l'Halloween.

D'installer un arrêt obligatoire temporaire au coin de la rue Shefford et John-Savage pour ladite même période.

De fermer un bout de la rue John Savage à la circulation, de l'intersection de la rue Shefford jusqu'au stationnement du Centre culturel St-John, pour permettre que les véhicules de police et des camions incendie y soient stationnés, pour la même période.

D'interdire aux véhicules de s'engager sur la rue John-Savage depuis la rue Shefford pour la même période.

D'autoriser l'agente de développement, culture et vie communautaire à faire les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec pour obtenir les autorisations relatives à l'installation, sur la rue Shefford, de la signalisation temporaire montrée au plan joint en annexe :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à installer ou faire installer la signalisation temporaire.

D'autoriser le personnel habilité du Service de police à émettre des contraventions en cas de non-respect des interdictions temporaires de stationner ou de non-respect de la signalisation temporaire.

ADOPTÉE

N.M.

7 SEPTEMBRE 2010

DISPONIBILITÉ DE LA PATINOIRE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL AUX EMPLOYÉS (ES) DE VILLE DE BROMONT

Le sujet 7.4.3 a été reporté à une séance subséquente du Conseil.

2010-09-440

SOUTIEN À LA FÊTE FAMILIALE QUI AURA LIEU LE SAMEDI 11 SEPTEMBRE PROCHAIN, DE 12 H À 16 H SUR LES TERRAINS DU CAMPUS RÉCRÉO-ÉDUCATIF GERMAIN-DÉSOURDY

ATTENDU QUE le Comité consultatif de la famille de Bromont (CCFB) est mandaté par le conseil municipal pour donner des avis au Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire (SLCVC) sur la mise en œuvre de la Politique familiale ;

ATTENDU QU'un sous-comité de travail issu du Comité consultatif de la famille, formé de citoyens bénévoles, en collaboration avec Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC), souhaite organiser une fête familiale le samedi 11 septembre 2010, de 12 h à 16 h, sur les terrains du Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy.

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a pour mission de rendre accessible à la population et aux visiteurs des activités, des événements, des fêtes et des programmes en favorisant l'engagement de la population;

ATTENDU QUE le Service de police, le Service des incendies et le Service des travaux publics ont été rencontrés et ont manifesté leur intention de collaborer et de soutenir la réalisation de la fête familiale;

ATTENDU QUE les montants demandés pour la réalisation de la fête familiale sont disponibles et prévus dans le budget d'opération du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC);

ATTENDU QUE Ville de Bromont accepte de supporter une telle initiative.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une dérogation au règlement des nuisances en ce qui a trait à la permission de tenir une fête familiale qui aura lieu le samedi 11 septembre prochain, de 12 h à 16 h sur les terrains du Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy.

D'offrir le soutien du Service de police et du Service des incendies pour animer un kiosque ainsi que le soutien du Service des travaux publics pour sécuriser la scène extérieure avec des blocs de béton.

D'acquitter les frais de l'activité totalisant **SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (7 350\$)** ;

7 SEPTEMBRE 2010

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-09-441

**RECONDUCTION DE L'ENTENTE CONCERNANT L'USAGE DE
LA PISCINE INTÉRIEURE DU COMPLEXE SPORTIF DE
COWANSVILLE**

ATTENDU l'offre de la Ville de Cowansville de reconduire aux mêmes conditions l'entente concernant l'utilisation des installations de la piscine intérieure du Complexe sportif ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite poursuivre son offre de service en matière d'activités aquatiques au profit de sa population ;

ATTENDU QUE l'offre porte sur la période du 1 septembre 2010 au 31 août 2011 ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont déjà prévues au budget d'opération courant.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCEPTER l'offre de la Ville de Cowansville concernant l'utilisation des installations de la piscine intérieure du Complexe sportif pour la saison 2010-2011 aux mêmes conditions que la saison précédente.

DE déléguer au directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire le mandat d'évaluer la dite entente et tout autre objet se rapportant à cette entente avec les représentants de la Ville de Cowansville.

D'AUTORISER l'agente de développement (sports et loisirs) à assister le directeur pour l'exécution de ce mandat.

D'AUTORISER la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier par intérim ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont les documents portant sur la reconduction de l'entente.

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier à approprier le montant de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)** et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

7 SEPTEMBRE 2010

2010-09-442

**DEMANDE DE DÉROGATION À LA TARIFICATION POUR QUE
L'ORGANISME GENS D'AFFAIRES DE BROMONT PUISSE
BÉNÉFICIER GRATUITEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE AU CENTRE
CULTUREL ST-JOHN**

ATTENDU QUE Gens d'affaires de Bromont est un organisme à but non lucratif ayant comme mission de favoriser le développement et le rayonnement de la communauté d'affaires de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE Gens d'affaires de Bromont compte tenir une rencontre au Centre culturel St-John le jeudi 9 septembre 2010, de 5 h à 7 h, pour entreprendre sa nouvelle saison d'activités;

ATTENDU QUE cette activité valorise l'implication des bénévoles qui animent cet organisme et qu'elle contribue au rayonnement du Centre culturel St-John dans la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER une dérogation à la tarification pour que l'organisme Gens d'affaires de Bromont puisse bénéficier gratuitement du rez-de-chaussée au Centre culturel St-John le jeudi 9 septembre 2010, de 5h à 7h.

ADOPTÉE

2010-09-443

**FÊTE DE RECONNAISSANCE DES RÉSIDENTS ET
COMMERÇANTS DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE les résidents et commerçants de la rue Shefford ont exprimé le souhait que la Ville de Bromont organise une fête de reconnaissance pour souligner la fin des travaux dans ce secteur;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire souligner la fin des travaux lourds de la rue Shefford et favoriser les échanges entre les résidents et commerçants qui ont vécu les travaux dans ce secteur;

7 SEPTEMBRE 2010

ATTENDU QUE les montants demandés pour la réalisation de cette fête de reconnaissance sont disponibles à même le budget prévu pour les évènements de la rue Shefford;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'AUTORISER le déroulement de la fête de reconnaissance des résidents et des commerçants de la rue Shefford et d'allouer un montant n'excédant pas **DEUX MILLES DOLLARS (2 000 \$)** pour défrayer les coûts de cet évènement.

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires à même l'excédent de fonctionnement non affecté et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-09-444

**INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE SUR LE CAMION
D'URGENCE RAPIDE**

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à l'achat et à l'installation d'une génératrice PTO et l'installer à bord du camion d'urgence rapide qui est présentement en construction ;

ATTENDU QUE l'ajout de cet équipement est évalué à environ **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$)** plus les taxes applicables et que le coût sera financé à parts égales entre les villes de Bromont, Brigham et St-Alphonse-de-Granby;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier une somme de **CINQ MILLE CINQ CENT DOLLARS (5 500 \$)** à même le surplus anticipé pour financer l'acquisition de la génératrice.

ADOPTÉE

7 SEPTEMBRE 2010

2010-09-445

**NOMINATION DES NOUVELLES RUES DE LA PHASE 3 DU
PROLONGEMENT DE LA RUE DES LILAS**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté sous sa résolution numéro 2010-07-353 le procès verbal du comité consultatif d'urbanisme du 22 juin 2010, lequel procès-verbal recommande au Conseil d'approuver la phase 3 du prolongement de la rue des Lilas ;

ATTENDU QUE ledit prolongement créera trois (3) nouvelles rues ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont doit nommer ces trois (3) nouvelles rues et faire valider les noms des rues choisies à la Commission de toponymie du Québec ;

ATTENDU QUE lesdites nouvelles rues se situent dans le secteur des arbres fruitiers ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du plan des nouvelles rues avec les noms suggérés par le service du greffe, soit : rue des Amandiers, rue des Sorbiers et rue des Marronniers;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer les nouvelles rues de la phase 3 du prolongement de la rue des Lilas : rue des Amandiers, rue des Sorbiers et rue des Marronniers, le tout tel que montré au plan soumis par le service du greffe, lequel plan est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De transmettre une copie de la présente résolution et du plan joint en annexe à la Commission de la toponymie du Québec pour obtenir son approbation.

ADOPTÉE

2010-09-446

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-04-216
INTITULÉE «ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008-
03-158 ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE
SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE PISTE
MULTIFONCTIONNELLE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT
2 591 273, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, COIN DE LA
RUE DE MONTRÉAL ET DU BOULEVARD DE BROMONT »**

7 SEPTEMBRE 2010

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2010-04-216 intitulée «Abrogation de la résolution numéro 2008-03-158 et autorisation de signature d'un acte de servitude pour le passage d'une piste multifonctionnelle, touchant une partie du lot 2 591 273, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, coin de la rue de Montréal et du boulevard de Bromont » ;

ATTENDU QU'il y est fait mention d'une servitude pour une piste multifonctionnelle ;

ATTENDU QU'il s'agit en réalité d'une piste cyclable faisant partie de la route verte ;

ATTENDU QU'IL est opportun d'amender ladite résolution afin de corriger l'erreur ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender la résolution numéro 2010-04-216 intitulée «Abrogation de la résolution numéro 2008-03-158 et autorisation de signature d'un acte de servitude pour le passage d'une piste multifonctionnelle, touchant une partie du lot 2591 273, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, coin de la rue de Montréal et du boulevard de Bromont » afin d'effectuer les modifications suivantes :

- de remplacer le mot «multifonctionnelle » se trouvant dans l'intitulé par les mots« cyclable, soit la route verte » ;
- de remplacer le mot « multifonctionnelle » se trouvant au deuxième paragraphe du préambule et au deuxième paragraphe de la conclusion par les mots et les signes de ponctuation suivants « cyclable, soit la route verte, » ; et
- de remplacer le mot « multifonctionnelle » se trouvant au troisième et quatrième paragraphe du préambule par le mot « cyclable ».

ADOPTÉE

2010-09-447

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES FONCIÈRES

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes de l'année 2009 sont impayées ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE**

7 SEPTEMBRE 2010

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater le greffier par intérim, Monsieur Richard Joyal, ou en son absence le greffier adjoint, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, à l'enchère publique, le jeudi 26 octobre 2010 à 13 heures 30 et ce, à la salle des délibérations du Conseil, située au 88, boulevard de Bromont à Bromont.

QUE les immeubles devant être vendus à l'enchère publique soient énumérés dans la liste jointe à la présente résolution, comme si récitée au long.

ADOPTÉE

2010-09-448

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR UNE CONDUITE D'AQUEDUC
ET UNE BORNE D'INCENDIE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT
2 591 349, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE SHEFFORD, BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QUE la compagnie 9201-9488 Québec inc. est propriétaire du lot 2 591 349, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE des travaux furent réalisés afin de rencontrer les exigences du projet du propriétaire précédent et de Ville de Bromont;

ATTENDU QU'il est impératif que Ville de Bromont obtienne les droits inhérents à la gestion de ces infrastructures municipales;

ATTENDU QUE lors de son assemblée du 4 septembre 2007, le conseil avait entériné une résolution portant le numéro 2007-09-508, laquelle autorisait la signature de l'acte de servitude préparé par Me Christiane Dussault, notaire, relativement à l'implantation d'une conduite d'aqueduc ainsi qu'une borne d'incendie et ses accessoires touchant une partie dudit lot 2 591 349;

ATTENDU QUE Me Christiane Dussault, notaire, s'est retirée de la pratique notariale et que l'acte de servitude en question n'a jamais été signé ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie d'un projet d'acte de servitude rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'abroger la résolution portant le numéro 2007-09-508 autorisant la signature de l'acte de Me Christiane Dussault.

D'acquérir de la compagnie 9201-9488 Québec inc. une servitude relativement à une conduite d'aqueduc et à une borne d'incendie touchant une partie du lot 2 591 349,

7 SEPTEMBRE 2010

cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de soixante et onze mètres carrés et cinq dixièmes (71,5 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1383, dossier F215.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉE

N.M.

**AUTORISATION DE LA SIGNATURE DU PROTOCOLE
D'ENTENTE P2010-PRR-12 ENTRE VILLE DE BROMONT ET
CONSTRUCTIONS BRUNO ROBERT INC. RELATIF AUX
TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE
DE LA RIVIÈRE**

Le sujet 7.7.2 a été reporté à une séance subséquente du Conseil.

2010-09-449

**ADJUDICATION DU CONTRAT EN SERVICE PROFESSIONNEL
D'ARPENTAGE POUR LA PRODUCTION DE DESCRIPTIONS
TECHNIQUES, PAR UN ARPEN TEUR-GÉOMÈTRE, POUR
L'ACQUISITION DES SERVITUDES NÉCESSAIRES À LA
RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE SHEFFORD, COMPRISE
ENTRE LE CHEMIN DES CARRIÈRES ET LA RUE LEGAULT**

ATTENDU QU'au début du mois d'août 2009, Ville de Bromont a entrepris un vaste projet de réfection de la rue Shefford, entre le chemin des Carrières et la rue Legault;

ATTENDU QUE les travaux consistaient à la construction d'une nouvelle plate-forme routière et à l'implantation de nouvelles conduites d'infrastructures municipales comprenant l'égout sanitaire, l'égout pluvial et l'aqueduc;

ATTENDU QU'entre les rues du Bourgmestre et Legault, l'enfouissement des réseaux câblés tels ceux d'Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron était à réaliser à même la rue Shefford;

7 SEPTEMBRE 2010

ATTENDU QU'en raison de la faible largeur de l'emprise de la rue Shefford et des normes du ministère des Transports du Québec, plusieurs infrastructures des réseaux municipaux et des réseaux câblés durent être positionnées en façade des propriétés riveraines à la rue Shefford, telles que lampadaires, bornes d'incendie, boîtes de raccordement, boîtes de tirage, piédestaux, puits d'accès et transformateurs;

ATTENDU QUE Ville de Bromont de même qu'Hydro-Québec et Bell Canada ont obtenu de tous les propriétaires concernés un engagement à céder les servitudes nécessaires aux positionnements de ces infrastructures sur leur immeuble;

ATTENDU QUE lesdits travaux de réfection sont terminés, que la plupart des infrastructures tant municipales que des réseaux câblés sont en place ou du moins, les socles de béton pour les recevoir sont positionnés au bon endroit;

ATTENDU QUE Ville de Bromont, en tant que maître d'œuvre de ces travaux, est prête à procéder à l'octroi d'un mandat à un arpenteur-géomètre, qui fut sélectionné par un appel d'offres, afin qu'il procède à la détermination des emprises desdites servitudes pour les besoins exposés ci-haut ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a adopté, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), la résolution numéro 2010-07-367 afin de former un comité de sélection et adopter un système de pondération et d'évaluation de l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation numéro 02-OTDD-SP-10. conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour la production de descriptions techniques, par un arpenteur-géomètre, pour l'acquisition des servitudes nécessaires à la réfection d'une partie de la rue Shefford, comprise entre le chemin des Carrières et la rue Legault ;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises furent invitées à soumissionner ;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres, soit le 13 août 2010 à 10h30 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées selon le système de pondération et d'évaluation, adoptée par le Conseil par la résolution numéro 2010-07-367, et que les résultats sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE FINAL
Jacques Bonneau et Associés (21, rue Saint-Charles Sud, Granby (Québec))	57,616
Le groupe XYZ Civitas (109, boulevard Bromont, Bromont (Québec))	69,786

7 SEPTEMBRE 2010

Daniel Touchette, arpenteur-géomètre (474,
rue Desjardins Sud, Granby (Québec))

54,516

ATTENDU QUE toutes les soumissions sont conformes à l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à l'octroi de ce mandat sont disponibles dans le règlement d'emprunt en vigueur # 959-2009.

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat en service professionnel d'arpentage pour la production de descriptions techniques, par un arpenteur-géomètre, pour l'acquisition des servitudes nécessaires à la réfection d'une partie de la rue Shefford, comprise entre le chemin des Carrières et la rue Legault au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, lequel pointage inclut le prix, soit Le groupe XYZ Civitas, et ce, pour la somme de **DIX-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET UN (18 561 \$)**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-09-450

**CESSION D'UNE SERVITUDE POUR DES INFRASTRUCTURES
APPARTENANT À HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA,
TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 3 398 237, CADASTRE
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE
SHEFFORD, CARRÉ DES PINS.**

ATTENDU QU'Hydro-Québec et Bell Canada ont installé leur infrastructure respective pour la desserte de la phase 2 du projet Carré des Pins;

ATTENDU QU'une partie de ces infrastructures affecte 13,4 m² de terrain cédé à la ville comme fin de parc;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont de même que ses citoyens bénéficieront des avantages de l'installation de ces infrastructures;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**

7 SEPTEMBRE 2010

**APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont cède à Hydro-Québec et Bell Canada une servitude touchant une partie du lot 3 398 237, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie totale de treize mètres carrés et quatre dixièmes (13,4 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4758, dossier BMT10-001470.

D'accepter le projet d'acte soumis par Me David F. Ménard, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉE

2010-09-451

HONORAIRES PROFESSIONNELS – RUE SHEFFORD

ATTENDU QUE La Ville de Bromont a demandé à la firme d'ingénieurs BPR qui planifie et surveille les travaux de la rue Shefford d'effectuer des services professionnels additionnels;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt en vigueur # 959-2009 couvre largement la demande;

ATTENDU QUE la direction générale recommande ledit paiement.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement d'une somme n'excédant pas **CENT QUARANTE QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (144 500 \$)**, plus les taxes applicables, à la firme BPR pour les services additionnels de conception, ajustements, surveillance relativement aux travaux de la rue Shefford.

ADOPTÉE

N.M.

7 SEPTEMBRE 2010

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNÉMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

2010-09-452

**FÉLICITATIONS À MONSIEUR RÉNALD CUSSON ET À TOUTE
L'ORGANISATION DE LA 12^E ÉDITION DU SYMPOSIUM
BROMONT EN ARTS**

ATTENDU la tenue de la 12^e édition du symposium Bromont en arts les 27, 28 et 29 août dernier ;

ATTENDU QUE cet évènement a été un franc succès ;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter monsieur Réналd Cusson et toute l'organisation de la 12e édition du Symposium Bromont en arts et tous les bénévoles et employés de la Ville de Bromont qui ont participé à la tenue du symposium.

ADOPTÉE

2010-09-453

**SOUTIEN DE LA VILLE DE BROMONT À LA FÊTE DU
CHOCOLAT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient financièrement et supporte les organismes promoteurs d'évènements ;

ATTENDU QUE la Fête du chocolat sera de retour à l'été 2011 à Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 SEPTEMBRE 2010

De confirmer au comité organisateur de la Fête du chocolat que la Ville de Bromont va soutenir l'évènement à l'aide d'un soutien financier, matériel et logistique.

ADOPTÉE

2010-09-454

APPUI AU PROJET INTERNET HAUTE-VITESSE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens de notre municipalité d'avoir accès au service Internet haute-vitesse;

ATTENDU QUE le programme « Communautés rurales branchées », tel que modifié par le gouvernement du Québec le 17 mai dernier, permet de financer les entreprises privées;

ATTENDU QUE l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.* a obtenu le meilleur pointage lors de l'évaluation des propositions;

ATTENDU QUE le montage financier de *Télécommunications Xittel inc.* ne requière aucune participation financière de la part des municipalités locales;

ATTENDU QUE l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.* sera à 100% responsable du déploiement du service Internet haute-vitesse et de la gestion des infrastructures sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE le nombre de tours proposées par *Télécommunications Xittel inc.* est passé de 46 à 18 tours contenue de l'utilisation d'une nouvelle technologie plus performante;

ATTENDU QUE l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.* s'engage à atteindre 92% de couverture dans les 24 premiers mois du déploiement du service Internet haute-vitesse;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil de la Ville de Bromont appui la résolution 300-0810 de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi pour le déploiement du service Internet haute-vitesse sur l'ensemble de notre territoire, le tout conformément au programme *Communauté rurale branchée*.

De recommander au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupations du territoire d'accepter et de mettre en œuvre, dans les meilleurs

7 SEPTEMBRE 2010

délais, la proposition de l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.*, incluant le respect de toutes les exigences de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi dans le devis d'appel de propositions.

ADOPTÉE

2010-09-455

PARTICIPATION À LA 14^E DÉGUSTATION DE PÂTÉS CHINOIS

ATTENDU QUE la 14^e dégustation de Pâtés Chinois organisée par la Fondation Horace-Boivin se tiendra à l'érablière La Grillade de Saint-Alphonse-de-Granby, le mercredi 15 septembre 2010 ;

ATTENDU QUE le coût des billets est de cinquante dollars (50 \$) par personne ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acheter deux (2) billets pour participer à la 14^e dégustation de Pâtés Chinois organisée par la Fondation Horace-Boivin, laquelle dégustation se tiendra à l'érablière La Grillade de Saint-Alphonse-de-Granby, le mercredi 15 septembre 2010.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-09-456

**SOLLICITATION FINANCIÈRE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE À
L'ORGANISME OPÉRATION NEZ ROUGE POUR LA TENUE DE
LA 27^E ÉDITION**

ATTENDU QU'Opération Nez Rouge, dans sa lettre datée du 20 août 2010, sollicite le support financier de Ville de Bromont pour la tenue de la 27^e édition qui se tiendra du 3 au 31 décembre prochain ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1),

7 SEPTEMBRE 2010

accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De verser un montant de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250 \$)** à l'organisme Opération Nez Rouge à titre de contribution financière pour la tenue de la 27^e édition qui se tiendra du 3 au 31 décembre prochain.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-09-457

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-08-413
INTITULÉE «REMERCIEMENTS AUX CITOYENS ET AUX
COMMERÇANTS DE LA RUE SHEFFORD ET AUX DIFFÉRENTS
INTERVENANTS»**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2010-08-413 intitulée «Remerciements aux citoyens et aux commerçants de la rue Shefford et aux différents intervenants»

ATTENDU QU'il y est fait mention de l'architecte paysager Alain Bergeron ;

ATTENDU QU'il s'agit en réalité de l'architecte paysagiste Alain Baillargeon ;

ATTENDU QU'IL est opportun d'amender ladite résolution afin de corriger l'erreur ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender la résolution numéro 2010-08-413 intitulée «Remerciements aux citoyens et aux commerçants de la rue Shefford et aux différents intervenants» afin d'effectuer les modifications suivantes :

7 SEPTEMBRE 2010

- de remplacer le mot « paysager » se trouvant au troisième paragraphe du préambule par le mot « paysagiste » ;
- de remplacer le nom « Bergeron » se trouvant au troisième paragraphe du préambule par le nom « Baillargeon »

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA DEMANDE DE LICENCE OU DE PERMIS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU 1381, RUE SHEFFORD ET DÉPÔT DU RAPPORT DU TECHNICIEN CHEF INSPECTEUR

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de demandes relatives à un permis ou à une licence de la Régie des alcools, des courses et des jeux et dépôt du rapport du technicien chef inspecteur de la Ville.

N.M.

DÉPÔT DE LA DEMANDE DE LICENCE OU DE PERMIS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU 130, RUE DE LA RIVE-DROITE ET DÉPÔT DU RAPPORT DU TECHNICIEN CHEF INSPECTEUR

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de demandes relatives à un permis ou à une licence de la Régie des alcools, des courses et des jeux et dépôt du rapport du technicien chef inspecteur de la Ville.

N.M.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI DU 15 JUIN 2010

7 SEPTEMBRE 2010

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 15 juin 2010.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI DU 17 AOÛT 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 17 août 2010.

N.M.

**LETTRE DU CONSEIL DU FONDS MUNICIPAL VERT
(FMV) RELATIVEMENT À L'OCTROI DE LA SUBVENTION
DE 124 000 \$ À VILLE DE BROMONT POUR
L'ÉLABORATION ET LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE
DÉVELOPPEMENT ET D'OCCUPATION DURABLE DU
TERRITOIRE.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre du Conseil du fonds municipal vert (FMV) relativement à l'octroi de la subvention de 124 000\$ à la Ville de Bromont pour l'élaboration et la mise en place d'un plan de développement et d'occupation durable du territoire.

2010-09-458

EMBAUCHE D'UN CONSEILLER JURIDIQUE ET NOTAIRE

ATTENDU QUE Ville de Bromont a d'importants besoins au niveau des services professionnels en notariat ;

ATTENDU QUE Me Jean-François D'Amour, notaire, est à l'emploi de Ville de Bromont depuis le 4 octobre 2009 ;

ATTENDU QUE Me Jean-François D'Amour, notaire, a démontré ses compétences et son professionnalisme à titre de conseiller juridique ;

7 SEPTEMBRE 2010

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Monsieur Jean-François D'Amour soit engagé au poste de conseiller juridique et notaire, et ce, à partir du 7 septembre 2010, pour un contrat d'un (1) an. Monsieur Jean-François D'Amour sera régi par les «Politiques et conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont »

D'adopter, tel que rédigé, le contrat de travail de Monsieur Jean-François D'Amour et d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la directrice des ressources humaines, à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

2010-09-459

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
890-2004 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE D'UN MONTANT DE
70 000 \$ ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 70 000 \$ DES
SOLDES DISPONIBLES DU RÈGLEMENT 902-2005 EN VUE DE
FINANCER UNE DÉPENSE DE 70 000 \$**

Monsieur le conseiller **JACQUES LAPENSÉE** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet de modifier le règlement numéro 890-2004 afin d'augmenter la dépense d'un montant de SOIXANTE DIX MILLES DOLLARS (70 000 \$) et l'affectation de la somme de 70 000 \$ des soldes disponibles du règlement 902-2005 en vue de financer une dépense de 70 000 \$ sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet d'augmenter la dépense d'un montant de SOIXANTE DIX MILLES DOLLARS (70 000 \$) pour finaliser les travaux d'aménagement des infrastructures relatives au projet domiciliaire du Carré des Pins.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

ADOPTÉE

7 SEPTEMBRE 2010

2010-09-460

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
970-2010 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT
D'UN MONTANT DE 540 000 \$**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet de modifier le règlement numéro 970-2010 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de CINQ CENT QUARANTE MILLES DOLLARS (540 000 \$) sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de CINQ CENT QUARANTE MILLES DOLLARS (540 000 \$) pour la réfection d'infrastructures municipales sur les rues Papineau et Stanstead ainsi que la réhabilitation du réseau sanitaire.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

ADOPTÉE

2010-09-461

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2009-12-577 INTITULÉE
« NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR DIFFÉRENTS
COMITÉ POUR L'ANNÉE 2010 »**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2009-12-577 intitulée « Nomination des membres du Conseil sur différents comité pour l'année 2010 »;

ATTENDU QUE pour des raisons personnelles, Madame Anie Perrault ne peut accomplir temporairement ses tâches de membre du conseil d'administration de la RARCE;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender la résolution numéro 2009-12-577 intitulée « Nomination des membres du Conseil sur différents comité pour l'année 2010 » afin de retirer

7 SEPTEMBRE 2010

la nomination de madame Anie Perrault à titre de membre du conseil d'administration de la Régie Aéroportuaire des Cantons de l'Est (RARCE);

De nommer monsieur Réal Brunelle à titre de membre du conseil d'administration de la Régie Aéroportuaire des Cantons de l'Est (RARCE).

ADOPTÉE

2010-09-462

**FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR, À LA
DIRECTION ET AUX ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE ST-VINCENT-
FERRIER POUR LEUR IMPLICATION DANS L'ORGANISATION
DE LA FÊTE DU QUARTIER TENU AU PARC GRÉGOIRE**

ATTENDU la tenue de la fête de quartier le 28 août dernier ;

ATTENDU QUE cette journée fût un succès mémorable ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter et de remercier le comité organisateur, la direction et les enseignants de l'école St-Vincent-Ferrier pour leur implication dans l'organisation de la fête du quartier tenu au parc Grégoire.

ADOPTÉE

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Patrice Tremblay questionne les membres du Conseil, à savoir :
 - Est-ce que la contribution accordée à la SACS réduira les contributions aux autres organismes?
 - Pourquoi ne pas allumer les lampadaires de la rue Shefford lors de la fête familiale de la semaine prochaine?
 - Est-ce que la Ville a d'autres projets de travaux sur les rues à part la rue Shefford ?

- Madeleine Landry questionne les membres du Conseil, à savoir :
 - Qu'est-ce qu'il se passe avec les gens du Domaine André qui ne sont pas conformes aux installations septiques?

7 SEPTEMBRE 2010

- Henriette Messier questionne les membres du Conseil, à savoir :
 - Qui fournissait l'argent avant que la ville contribue à la SACS?
 - Est-ce qu'il y a eu un appel d'offres pour le mandat à une firme d'ingénieurs pour l'usine de filtration?
 - Quel pourcentage l'excédent de 45 000\$ des ateliers municipaux représente-t-il sur le budget total?
 - Pourquoi Vidéotron ne peut bénéficier des subventions du projet de raccordement internet proposé par la MRC de Brome-Missisquoi?
 - Qui sont les autres fournisseurs qui ont participé à l'appel d'offres de raccordement d'internet?
 - Est-ce qu'il y a eu des demandes pour le projet de gaz de schiste?
 - Qu'est-ce qui se passe au niveau de l'affaissement du chemin de Gaspé?
 - Combien d'épandage d'abat poussière s'est-il fait à Bromont cet été?

- Chantale Lévesque questionne les membres du Conseil, à savoir :
 - Concernant les travaux sur le chemin Lotbinière, comment se fait-il que les travaux ne s'arrêtaient pas pendant le passage des enfants qui revenaient de l'école et que les intervenants concernés n'étaient pas au courant de la réalisation des travaux?
 - Elle demande que les policiers ou des brigadiers soient sur place lors des travaux de réfection de rue.

- M. Bérard questionne les membres du Conseil, à savoir :
 - Par qui seront défrayés les coûts des travaux sur la rue des Deux-Montagnes?

- Thierry Maigret questionne les membres du Conseil, à savoir :
 - Est-ce possible d'avoir panneau de signalisation « zone résidentielle »?

2010-09-463

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

7 SEPTEMBRE 2010

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTERIM